



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- [Pattern] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Site à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Secteur arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- *** Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mare à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Red Box] Bâtiment dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.151-11-(2°) du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS
Téléphone : 03.44.45.17.57
contact@urbaservices.fr

Commune de

CUTS

PLAN LOCAL
D' URBANISME

REVISION

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
07 MAI 2021

5b



